UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

B.15 (11/1988)

SÉRIE B: MOYENS D'EXPRESSION: DÉFINITIONS, SYMBOLES, CLASSIFICATION

NOMENCLATURE DES BANDES DE FRÉQUENCES ET DE LONGUEURS D'ONDE EMPLOYÉES EN TÉLÉCOMMUNICATION

Réédition de la Recommandation B.15 du CCITT publiée dans le Livre Bleu, Fascicule I.3 (1988)

NOTES

1	La Recommandation B.15 du CCITT a été publiée dans le fascicule I.3 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait
du	Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et
les	conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2	Dans la présente Re	ecommandation, le terme	«Administration»	désigne	indifféremment	une	administration	de
télécomn	nunication ou une ex	ploitation reconnue.						

© UIT 1988, 2006

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation B.15¹⁾

NOMENCLATURE DES BANDES DE FRÉQUENCES ET DE LONGUEURS D'ONDE EMPLOYÉES EN TÉLÉCOMMUNICATION

Le CCITT.

considérant

- (a) que les mérites de Heinrich Hertz (1857-1897) dans le domaine de la recherche des phénomènes fondamentaux des ondes radioélectriques sont universellement reconnus, ainsi qu'on a pu encore le constater lors du 100^e anniversaire de sa naissance, et que la CEI, dès 1937, a adopté le hertz (symbole: Hz) pour désigner une unité de fréquence (voir notamment la publication 27);
- (b) que, dans la présente Recommandation, la nomenclature doit être présentée de façon aussi synoptique que possible et que la désignation des bandes de fréquences doit être aussi concise que possible,

recommande

- (1) que l'on utilise, pour désigner l'unité de fréquence dans les publications de l'UIT, le terme hertz (Hz) conformément à la Recommandation B.3 relative à l'emploi du système international d'unités (SI);
- (2) que les Administrations fassent usage, en toutes circonstances, de la nomenclature des bandes de fréquences et de longueurs d'onde figurant à l'annexe A:
 - dans le tableau A-1/B.15 et les remarques 1 et 2 qui tiennent compte du numéro 208 du Règlement des radiocommunications, et
 - dans la remarque 3 qui contient la proposition de l'Union radioscientifique internationale (URSI), sauf dans les seuls cas où cela apparaîtrait devoir entraîner inévitablement de très sérieuses difficultés.

Fascicule I.3 – Rec. B.15

1

¹⁾ Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 431-4.

ANNEXE A

(à la Recommandation B.15)

TABLEAU A-1/B.15

Numéro de la bande	Symboles (en anglais)	Gamme de fréquences (limite inférieure exclue, limite supérieure incluse)	Subdivision métrique correspondante	Abréviations métriques pour les bandes
3	ULF	300 à 3000 Hz	Ondes hectokilométriques	B.hkm
4	VLF	3 à 30 kHz	Ondes myriamétriques	B.Mam
5	LF	30 à 300 kHz	Ondes kilométriques	B.km
6	MF	300 à 3000 kHz	Ondes hectométriques	B.hm
7	HF	3 à 30 MHz	Ondes décamétriques	B.dam
8	VHF	30 à 300 MHz	Ondes métriques	B.m
9	UHF	300 à 3000 MHz	Ondes décimétriques	B.dm
10	SHF	3 à o 30 GHz	Ondes centimétriques	B.cm
11	EHF	30 à 300 GHz	Ondes millimétriques	B.mm
12		300 à 3000 GHz	Ondes décimillimétriques	B.dmm
13		3 à 30 THz	Ondes centimillimétriques	B.cmm
14		30 à 300 THz	Ondes micrométriques	B.µm
15		300 à 3000 THz	Ondes décimicrometriques	B.dµm

Remarque 1 – La «bande N» s'étend de 0.3×10^{N} à 3×10^{N} Hz.

Remarque 2 – Symboles: Hz: hertz;

k: kilo (10³), M: méga (10⁶), G: giga (10⁶), T: téra (10¹²); μ : micro (10⁻⁶), m: milli (10⁻³), c: centi (10⁻²), d: déci (10⁻¹);

da: déca (10), h: hecto (10²), Ma: myria (10⁴).

Remarque 3 – Cette nomenclature, utilisée pour désigner les fréquences dans le domaine des télécommunications, peut être étendue aux gammes ci-dessous comme le propose l'Union radioscientifique internationale (URSI). (Voir le tableau A-2/B.15.)

TABLEAU A-2/B.15

Numéro de la bande	Symbole ^{a)} (en anglais)	Gamme de fréquences (limite inférieure exclue, limite supérieure incluse)	Subdivision métrique correspondante	Abréviations métriques pour les bandes
-1		0,03 to 0,3 Hz	Ondes gigamétriques	B.Gm
0	ELF	0,3 to 3 Hz	Ondes hectomégamétriques	B.hMm
1		3 to 30 Hz	Ondes décamégamétriques	B.daMm
2		30 to 300 Hz	Ondes mégamétriques	B.Mm

a) Le symbole EBF est employé en français.

Remarque – Dans la plupart des pays, les gammes de fréquences utilisées pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence et pour la télévision sont désignées par les chiffres romains de I à V. Toutefois ces gammes ne sont pas toujours réservées entièrement au service de radiodiffusion. Leurs limites sont indiquées au tableau A-3/B.15.

TABLEAU A-3/B.15

Désignation	Gammes de fréquences (MHz)				
	Région 1	Région 2	Région 3		
I	47 - 68	54 - 68	47 - 68		
II	87,5 - 108	88 - 108	87 - 108		
III	174 - 230	174 - 216	174 - 230		
IV	470 - 582	470 - 582	470 - 582		
V	582 - 960	582 - 890	582 - 960		

Remarque – Certaines bandes de fréquences sont parfois désignées par des symboles littéraux autres que les symboles et abréviations recommandés dans les tableaux A-1/B.15 et A-2/B.15. Ces symboles sont des lettres majuscules, parfois accompagnés d'un indice (généralement une lettre minuscule). Il n'existe pas actuellement de correspondance normalisée entre les lettres et les bandes de fréquences, la même lettre pouvant désigner plusieurs bandes différentes. L'emploi de ces symboles est déconseillé dans les publications de l'UIT. Si toutefois un tel symbole littéral est utilisé, il convient de préciser, la première fois qu'on l'utilise dans un texte donné, les limites de la bande de fréquences correspondante, ou au moins une fréquence de la bande si cette indication est suffisante.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T Série A Organisation du travail de l'UIT-T Série B Moyens d'expression: définitions, symboles, classification Série C Statistiques générales des télécommunications Série D Principes généraux de tarification Série E Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains Série F Services de télécommunication non téléphoniques Série G Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques Série H Systèmes audiovisuels et multimédias Série I Réseau numérique à intégration de services Série J Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias Série K Protection contre les perturbations Série L Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures Série M RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux Série N Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle Série O Spécifications des appareils de mesure Série P Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux Série Q Commutation et signalisation Série R Transmission télégraphique Série S Equipements terminaux de télégraphie

Série T

Série U

Série V

Série X

Série Y

Série Z

Terminaux des services télématiques

Communications de données sur le réseau téléphonique

Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts

Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet

Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication

Commutation télégraphique